

Bureau du 28 novembre 2005

Décision n° B-2005-3799

commune (s) : Meyzieu

objet : **Classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de la rue Thérèse Peltier**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 17 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La ville de Meyzieu a demandé le classement de la rue du 19 mars 1962 dans le domaine de voirie communautaire.

Le propriétaire de l'assiette de la voie est d'accord pour céder, à titre gratuit, la parcelle qui lui appartient.

Cette voie présente un réel intérêt pour la circulation générale. Elle assure la liaison entre les rues Jean Mermoz et des Graviers Blancs. Elle est en parfait état d'entretien et ne nécessite aucun travaux.

L'ensemble des services communautaires est favorable au classement de la rue Thérèse Peltier dans le domaine public de voirie communautaire.

Enfin, la ville de Meyzieu s'est engagée à assurer la maintenance du réseau d'éclairage public.

Le classement de cette voie ne remettant pas en cause la desserte et la circulation, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article 62 de la loi en date du 9 décembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prononce le classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de la rue Thérèse Peltier à Meyzieu.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique d'acquisition du sol de la rue à titre gratuit.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,